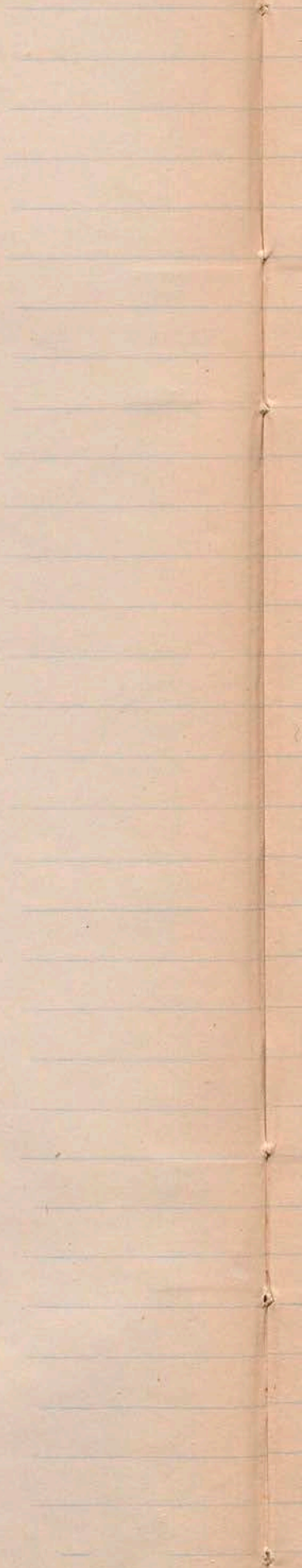


COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet de modifier l'article 69, paragraphe 9, du Code de procédure civile. (N° 7, session 1882). — Nommée le 4 février 1882.

MM.

- 1^{er} BUREAU : JACQUES.
- 2^e — GAYOT (ÉMILE.)
- 3^e — LAFAYETTE (EDMOND DE).
- 4^e — MUNIER.
- 5^e — LIZOT.
- 6^e — SALNEUVE.
- 7^e — LE LIÈVRE.
- 8^e — LAMORTE.
- 9^e — BARNE.



A

Séance du 9 février 1887
Commission relative à la modification de
l'art. 69 du code de procédure civile.

M. Felièvre est élu président

M. Smil Gayot est élu secrétaire.

M. Gayot est également élu rapporteur
de la commission.

Le séance est levée.

+

Le Président

F. de La Grèze

Le Secrétaire

Smil Gayot